

AMENAGEMENT TERRITORIAL – URBANISME

SAFER : comités techniques

Thème : aménagement territorial

Mission : Il s'agit d'un organe consultatif. A ce titre, il donne son avis sur les projets d'attribution par cession ou par substitution, les projets de louage et sur toute question qui lui est soumise par le président de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Composition :

- *Actionnaires propres au Département du Pas-de-Calais* : un représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais ou son suppléant, un représentant du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais ou son suppléant, un représentant de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel ou son suppléant, un représentant de la Chambre d'Agriculture de Région ou son suppléant, un représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son suppléant, un représentant des Jeunes Agriculteurs ou son suppléant, un représentant du Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais ou son suppléant, un représentant du Syndicat de la Propriété Agricole du Pas-de-Calais ou son suppléant, un représentant de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou son suppléant, un représentant de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est

- *Membres de droit non actionnaires* : un représentant de la Confédération Paysanne ou son suppléant, un représentant de la Coordination Rurale du Pas-de-Calais, un représentant de l'Association des Maires du Pas-de-Calais ou son suppléant, un représentant des Campagnes Vivantes ou son suppléant

- *Administration* : le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, la Direction Départementale des Finances Publiques, le Directeur de la SAFER

- *Invités* : un représentant de la Chambre d'Agriculture de Région, deux représentants du service Installation Transmission, un représentant de la Mutualité Sociale Agricole

Nos représentants :

- *Comité technique d'Arras* :

- Titulaire : M. Bernard TRANNIN, Maire de Quéant

- Suppléant : M. Claude COQUART, Maire de Fontaine les Boulans

- *Comité technique de Desvres* :

- Titulaire : M. René ALLOUCHERY, Maire de Clarques

- Suppléant : M. Joël ROLIN, Maire de Reclinghem

Textes de référence : Décret n° 2000-671 du 10 juillet 2000, Articles L.141-1 à L.141-9 et R.141-1 et suivants du code rural

Désignations faites : 08 septembre 2014